ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat des IA-IPR EPS

Affaire suivie par :
Linda Sahli
Assistante de direction
Tél : 01 57 02 68 45
Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
https://eps.ac-creteil.fr/

Créteil, le 10 octobre 2026

Monsieur Benoît LASNIER
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
Education Physique et Sportive

à

Mesdames et messieurs
les enseignants d'EPS
de l'académie de Créteil
S/C de mesdames et messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2026 du corps d'inspection d'EPS

Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants d'EPS,

Alors que cette année scolaire est déjà bien entamée, le corps d'inspection d'EPS vous adresse cette lettre pour faire le point sur les enjeux à venir et vous souhaiter une excellente poursuite de vos activités pédagogiques. Aux collègues qui ont récemment rejoint notre académie, nous leur souhaitons la bienvenue.

Informatique et cyber-attaque

Cette rentrée est d'emblée marquée par une cyber-attaque d'ampleur qui impacte fortement le fonctionnement de nos applications institutionnelles ainsi que les boîtes professionnelles de l'ensemble des personnels. Par conséquent, il est impératif de suivre scrupuleusement les consignes qui vous sont adressées par la DRASI pour sécuriser vos espaces numériques de travail. Les services informatiques du rectorat sont mobilisés pour un retour rapide à la normale : l'accès à iPack EPS est d'ores et déjà possible.

Évolutions de l'équipe du corps d'inspection

Cette rentrée est tout d'abord marquée par le départ à la retraite de Pascal GADUEL, IA-IPR au sein de notre académie depuis de nombreuses années. Nous tenons à lui adresser nos plus sincères remerciements pour son accompagnement auprès des enseignants d'EPS et nous lui souhaitons une très belle retraite.

Par ailleurs, nous souhaitons féliciter Ophélie DELAPLACE et Céline BUCHLI, jusqu'ici chargées de mission d'inspection, qui ont réussi le concours d'IA-IPR. Si la première reste parmi nous, la seconde exercera ses nouvelles fonctions dans une autre académie et nous tenons à la remercier pour son travail d'appui au corps d'inspection.

Enfin, nous accueillons deux nouveaux chargés de mission d'inspection, Sylvaine LAIR et Briag LEMAUVIEL, qui participeront activement à l'accompagnement des professeurs d'EPS cette année. Nous leur souhaitons la bienvenue.

De nouveaux outils pour vous accompagner au quotidien.

Le traditionnel Vade-mecum a fait l'objet d'une évolution majeure cette année : le nouveau **Guide Interactif EPS (GIEPS)** est désormais organisé suivant le profil de l'utilisateur, le rendant ainsi beaucoup plus ergonomique. Vous pourrez le consulter en ligne ou hors connexion depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone portable. Nous espérons que cet outil vous permettra de trouver plus facilement et rapidement les informations utiles à votre quotidien. Vous y trouverez notamment la répartition détaillée des secteurs d'inspection et des dossiers. Nous vous rappelons à ce titre que l'IA-IPR de votre secteur demeure votre principal référent pour toute sollicitation. Il saura le cas échéant vous orienter de manière ciblée vers l'IA-IPR en charge du dossier concerné.

Cliquez ici pour accéder au Guide interactif EPS (GIEPS)

Nous vous prions également de trouver un second outil : le Guide des examens mis en place afin de vous accompagner dans les différents temps des épreuves certificatives de notre discipline.

Cliquez ici pour accéder au Guide des examens

Toujours soucieux de vous accompagner au plus près de vos préoccupations et des réalités du terrain, nous vous rappelons que votre IA-IPR de secteur reste à votre disposition tout au long de l'année.

Échanges, réunions et communication

Il ne nous est pas possible d'organiser une réunion de rentrée des coordonnateurs d'EPS en présentiel cette année. Les soucis techniques rencontrés l'an passé nous ont également dissuadés de reconduire le format distanciel. En lieu et place, nous vous adressons un questionnaire en ligne. Celui-ci permettra à tous les enseignants qui le souhaitent de poser leurs questions au corps d'inspection, de manière anonyme ou non. La formalisation de ce questionnement pourrait faire l'objet d'un temps de travail commun lors d'une réunion d'équipe. La clôture de ce questionnaire est fixée au **16 novembre**. Le corps d'inspection prendra ensuite connaissance de vos interrogations afin d'y apporter des éléments de réponse sous la forme la plus adaptée possible.

Mise en place à la rentrée 2025-2026, la newsletter EPS'INFO continuera de vous être adressée sur vos boîtes professionnelles à chaque retour de vacances. Son objectif reste de partager l'actualité de notre discipline, de rappeler les échéances importantes et de mettre l'accent sur des initiatives de terrain inspirantes.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique régionale
Education Physique et Sportive

Nouveaux programmes d'EPS

À la suite de la consultation qui vous a été proposée, les nouveaux programmes d'EPS pour le cycle 3 ont été publiés au BO n°22 du 28 mai 2026. Ils entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2027-2028 pour la classe de sixième. Nous invitons dès à présent les équipes à se pencher sur leur mise en œuvre pour la prochaine rentrée. Les nombreuses ressources déjà disponibles sur le site académique seront abondées par de nouvelles publications, fruits de la réflexion et du travail de nos groupes ressources académiques.

Le projet de programmes EPS du cycle 4 est actuellement en cours de finalisation et devrait probablement être promulgué en cours d'année. À titre d'information, ce projet est d'ores et déjà consultable sur le site du Conseil supérieur des programmes.

Plan "Brisons le silence, agissons ensemble"

Lancé en mars 2025, le plan "Brisons le silence, agissons ensemble" vise à ce que les violences physiques, morales et sexuelles dans tous les établissements scolaires ne puissent plus se produire, notamment en favorisant la libération de la parole des élèves.

Dans ce cadre, et conformément au décret du 13 mai 2026, un nouveau protocole systématique s'applique désormais au retour de tout voyage scolaire comportant au moins une nuitée (stages de plein air, classes de neige, compétitions UNSS, etc.). Celui-ci instaure la passation obligatoire d'une grille d'auto-évaluation par les élèves participant au séjour, afin de détecter toute forme de violence ou de mal-être qui aurait pu échapper à la vigilance des encadrants durant les temps de vie en collectivité.

Nous vous invitons à consulter les textes de référence en lien ci-dessus pour prendre connaissance des modalités précises de passation, du cadre strict de confidentialité et de vos responsabilités dans le traitement des éventuelles alertes. Par ailleurs, votre chef d'établissement vous fournira une "fiche procédure" détaillant les circuits de signalement internes propres à votre structure.

Pour conclure, nous tenons à vous réaffirmer notre soutien plein et entier pour cette nouvelle année scolaire. Nous avons pleinement conscience de l'exigence de vos missions et de l'engagement quotidien que requiert l'enseignement de notre discipline. Le corps d'inspection se tiendra à votre écoute et à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et valoriser le travail remarquable que vous menez sur le terrain avec vos élèves. C'est ensemble, dans un esprit de confiance, d'exigence et de collaboration, que nous œuvrerons pour l'épanouissement de chaque enseignant et pour la réussite de tous les élèves de l'académie.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Les IA-IPR EPS de l'académie de Créteil